

ABONNEMENT.

Saumur : En ad. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9 Poste : En ad. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne. 20 c. Réclames. 30 Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Mai 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

Chronique générale.

En dépit des nouvelles données par l'Agence Havas au sujet de la conférence, il n'est nullement décidé, jusqu'à présent du moins, que M. Ferry y représentera la France. Il n'est pas non plus certain que la conférence aura lieu à Londres. La Russie qui, paraît-il, a recommandé la plus grande

raideur à ses agents, continue à demander Constantinople comme lieu de réunion. On ne peut pas dire assurément que M. Ferry n'ait pas grand désir d'être le porte-paroles de la France; mais il veut se faire prier et il trouve qu'on ne le prie pas assez, ce qui donne parfois lieu, dans les réunions ministérielles où la conférence est sur le tapis, à des incidents d'un haut comique: « J'aurais été très-honoré de parler en votre nom, mes chers collègues, mais l'état de ma santé, mes nombreuses occupations... Cependant si vous croyez que ma présence à la conférence soit indispensable, je... — Mais non ! mon cher président, ne vous sacrifiez pas, M. Barrère sera très-suffisant pour cette mission. D'autres occupations vous réclament. — Cependant, messieurs, il serait peut-être plus convenable que ce fût le ministre des affaires étrangères qui... — Non, non, etc. »

Et MM. Waldeck-Rousseau et Tirard persistent à refuser ce sacrifice de lui-même que M. Ferry veut se faire demander. Tout cela serait fort risible si à la comédie ministérielle on ne voyait un dénouement probable ou tout au moins possible: celui qui enverra quelques centaines de Français payer de leur vie les sottises ou les abus commis par l'Angleterre sur le sol égyptien.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ROULÉS PAR J. FERRY.

Au cours de cette session à la vapeur, trois ou quatre conseils ont cependant trouvé le temps d'émettre un vœu favorable à la révision. Ce petit nombre de révisionnistes met en joie la presse ministérielle: « Vous voyez combien à Périgueux M. Ferry a été bon prophète en annonçant la tiédeur du pays à l'endroit de la révision. Ce n'est pas même de la tiédeur, c'est de l'indifférence. Vous nous la baillez belle avec votre révision. Personne n'en veut. » Ainsi parlent les gouvernementaux.

On ne prétend pas assurément que la révision soit la préoccupation dominante de nos populations. Elles ont assez à faire d'essayer, bien infructueusement d'ailleurs, de

remplir ce tonneau des Danaïdes dont le gouvernement entretient si soigneusement les trous. Peut-être songeraient-elles plus à la révision si elles pensaient que cette révision fût sérieuse. Mais elles ont quelque raison de penser que la chose tournera en comédie.

Toutefois, la presse ministérielle joint un peu d'imprudence à beaucoup d'impudence en chantant aussi allègrement le De profundis de la révision. Si les conseils généraux avaient en majorité émis des vœux révisionnistes, que n'auraient pas dit les officieux? C'est illégal, intolérable, et tous à qui mieux mieux eussent conjugué le verbe annuler. Les conseils généraux ne disent rien, ne demandent rien et ils chantent victoire, et ils enterrent la révision sans songer, les imprudents et les impudents: premièrement, que les conseils généraux pouvaient dans leur naïveté croire inutile de demander en avril ce que M. Ferry a formellement, publiquement promis pour mai; deuxièmement, que leur joie de croque-morts ne prouve qu'une chose: c'est que leur patron n'a pas eu une seconde l'intention de tenir les promesses qu'il a faites au Parlement au début de la session de janvier. Les officieux sont zélés, mais maladroits.

HISTOIRE DES TRIPOTAGES TUNISIENS.

On se rappelle que M. Jules Ferry avait répondu aux délégués de la banque de province qui demandaient le privilège d'une banque tunisienne:

« Surtout, messieurs, qu'il ne soit pas question de la Franco-Egyptienne ! »

Le président du conseil, qui passait pour inébranlable, aurait été pourtant ébranlé. Les banquiers de province auraient trouvé des arguments pour vaincre ses résistances; et l'on affirme que M. Charles Ferry, son frère, ne serait pas étranger à ce revirement.

La combinaison de la Banque Tunisienne, bien qu'elle soit organisée par des banquiers de province, — tels que, dit-on, M. Déandréis, de Montpellier, ami de feu Gambetta,

lequel, avec le sénateur Oudet et un autre provincial bien connu pour la façon dont il vient d'être décoré (nous avons nommé M. Weil-Picard), a joué un rôle très-actif dans la création du Foncier de France et d'Algérie, établissement à propos duquel les intéressés Grévy-Wilson étaient accusés d'avoir touché quatre millions, — cette combinaison serait finalement dirigée par un conseil d'administration qui toucherait à la fois à la Franco-Egyptienne par MM. Lévy-Crémieux et Charles Ferry, à la Caisse Centrale populaire que dirige M. Girerd avec MM. Paul Bert, Donon et Lepère, et au Crédit Industriel qui est un annexe de la Franco-Egyptienne.

On voit que, dans le monde opportuniste, quels que soient les hésitations et les obstacles des convenances prétendues officielles, les choses finissent par s'arranger pour la plus grande facilité des tripotages.

Les républicains de toutes nuances avaient annoncé que les élections d'Espagne allaient condamner de la manière la plus formelle la politique autoritaire de M. Canovas. Or, les élus sont en immense majorité favorables à cette politique. Les républicains de toutes nuances ont été mauvais prophètes. Ils essaient de remonter sur leur bête en criant à la pression électorale. Or, les journaux d'opposition en Espagne disent eux-mêmes que jamais les élections n'ont été plus libres. Les républicains de toutes nuances disent des bêtises.

LA CAISSE DES ÉCOLES.

Les ministres de l'instruction publique et des finances déposeront à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi destiné à régler le fonctionnement de la caisse des écoles. Actuellement, les ressources de cette caisse sont totalement épuisées, et il est impossible de contracter de nouveaux engagements de dépenses avant d'avoir créé une nouvelle dotation.

Ajoutons qu'il reste pour plus de 45 millions de demandes nouvelles auxquelles il

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XX. — OCTOBRE.

Un mois s'est écoulé; nous touchons à la fin d'octobre. La villa Mariol a donné l'élan à la cité ouvrière. Vingt maisonnettes pareilles à la sienne ont été inaugurées, elles sortent de terre à la fois. C'est plaisir de voir aux heures du repos, surtout le dimanche, des groupes d'ouvriers, leurs femmes, leurs enfants, s'attribuer les lopins encore libres, discourir autour de ceux déjà choisis, activer d'un regard impatient les travaux, se montrer la famille Mariol jardinant avec un joyeux entrain, se dire et répéter à l'envi: « Voilà comme nous serons bientôt!... voilà comme nous pouvons être tous à notre tour, ayant chacun son chez soi, bien à soi, tout à soi!... Propriétaires!... » Grâce à l'émulation de l'exemple, sur ces terrains vagues et stériles il y aura prochainement tout un village. A mi-côte, s'élève en même temps la demeure de

Rosette et de Balthazar. Ils s'y installeront dès le printemps suivant.

Notre brave contre-maître devrait être satisfait. Un souci, nonobstant, trouble sa joie. Il se juge inférieur, comme instruction, à la tâche qui lui est confiée. Vainement il consacre à l'étude des mathématiques et du dessin toutes ses heures inoccupées, une partie de ses nuits; vainement son directeur s'applique à lui venir en aide.

— Non!... répète le consciencieux et fier Balthazar, non, ce n'est pas encore ça! Je me sens trop au-dessous de la situation que vous m'avez faite. Il m'aurait fallu retourner à l'école, pendant six mois au moins, six mois de liberté complète et de travail acharné.

« Patience!... » lui dit Armand, « courage!... » lui dit Rosette. — « Ah! ce n'est pas ça qui me manque, répondit-il, ni la volonté, ni l'orgueil d'être digne de mon bonheur! d'être à la hauteur de mon rôle! »

C'est que la besogne ne chôme pas à la Fournaise. Sous une direction plus intelligente et plus jeune, la production s'est accrue, les commandes abondent. On y fabrique, pour les chemins de fer français, ce frein d'arrêt instantané dont Armand est l'inventeur. Il a sa part dans les bénéfices; il a vendu chèrement son brevet à l'étranger. Les sommes en résultant, M. Joubert s'est chargé de les faire valoir, dans une nouvelle spéculation...

des défrichements en Bretagne, non loin de Trévelec. Le jeune comte n'en a pas demandé davantage, heureux qu'il est de contribuer, grâce à l'argent conquis par son savoir, à la transformation, à l'enrichissement du pays dont il porte le nom. Son père en sera témoin, son père sera content.

En effet, le marquis écrivit un jour à son fils: « Bravo!... au nom de ta mère comme au mien... pour nos anciens vassaux, pour toute la noblesse française. Il est temps de prouver que, nous autres gentilshommes, nous ne restons plus en dehors de la loi du progrès, et que, jeunes ou vieux, nous sommes encore bons à quelque chose! »

Pourquoi ces deux mots: jeunes ou vieux... Le fils n'était donc pas le seul qui travaillât pour la revanche?

Quelques semaines auparavant, celui-ci, passant aux alentours de l'ancien hôtel de Trévelec, avait remarqué, non sans une certaine mélancolie, qu'il était en pleine démolition. On percevait, à travers ses vastes jardins, des rues, tout un quartier. Ce regret s'éveilla dans l'esprit de l'héritier du domaine:

— Ah! si nous n'avions pas été contraints de le vendre, quel coup de fortune... à relever celle des Trévelec!...

Un autre en profiterait, l'acquéreur. Eh bien! après? C'était le passé! Restait l'avenir!

Quant au présent, nous en esquissions tout à

l'heure le tableau. Le jeune représentant du baron Van Leys avait toute satisfaction, toute assurance. Plus d'obstacles ni de mauvais vouloir. C'était, au contraire, à qui le seconderait, l'encouragerait. Parmi les ouvriers, les employés, parmi les actionnaires eux-mêmes, il ne comptait plus que des partisans. Un fait accidentel allait accroître encore sa popularité.

On se rappelle les Barraques, ces laides et malsaines casernes ouvrières dans lesquelles vivaient, entassés, des centaines de ménages, et dont Morales était le principal exploiteur. Rien de terrible comme un incendie dévorant de pareils bâisses, cloisonnées à l'intérieur ainsi que des ruches, toutes pleines de vieux meubles, de paillasses et de hardes. Au moindre embrasement, rien qui ne flambe.

Un soir, comme Armand retrait sur le tard, il aperçut, s'échappant de l'une d'elles, une fumée, des étincelles, des flammèches. Il donna l'alarme, Balthazar accourut, stimulant toute la population d'alentour. Les secours s'organisèrent promptement. On fit la part du feu; deux maisons isolées brûlaient, déjà s'effondrant. Tous les locataires s'en étaient enfuis; on le croyait du moins. Soudainement, à l'une des fenêtres du second étage, des cris se font entendre... des cris d'enfants! Les voilà! Ils sont trop jeunes encore pour agir, même pour comprendre!... Personne n'y a songé... La

ne sera pas possible de satisfaire cette année, et auxquelles on ne pourra faire droit qu'en 1885, à l'aide de la dotation qu'il s'agit de créer et dont bien entendu les contribuables feront tous les frais.

On sait que plusieurs évêques sont venus à Paris pour conférer avec le nonce apostolique.

Chacun de ces prélats est surveillé par un agent de police qui ne les quitte pas plus que leur ombre.

Nous croyons pouvoir affirmer que le naïf Tirard, encore étonné des protestations soulevées par sa circulaire relative à l'enregistrement des protêts, a écrit au directeur de l'enregistrement pour qu'on lui envoyât à signer une seconde circulaire annulant la première.

Mardi, le Président de la République a péniblement fait sa visite à l'exposition de peinture et de sculpture. Il n'a pas voulu attendre le jour de vernissage, craignant d'être incommodé par la foule. Un fauteuil roulant avait été apporté en cas de faiblesse du visiteur.

La récente Encyclique de Léon XIII sur la franc-maçonnerie, en signalant avec éclat l'action funeste de la secte, ne pouvait manquer de soulever des protestations du côté même où l'avertissement portait le plus. Aussi les organes républicains ont-ils crié que le Pape exagérait les choses, qu'il faisait de la fantasmagorie, et que, suivant les expressions du *Temps*, « le tableau qu'il trace de l'institution tient plus du roman que de la réalité. »

Mais les faits sont là, aussi précis qu'indiscutables, ainsi que le prouve Ph. de Grandlieu dans un article que publie le *Figaro* :

« Les francs-maçons remplissent le Sénat, la Chambre et les fonctions publiques. Ils tiennent les ministères et les plus hautes charges de l'État. M. Grévy, président de la République, est franc-maçon. M. Ferry, président du conseil, est franc-maçon. M. Cazot, premier président de la Cour de cassation, est franc-maçon. — Francs-maçons, la plupart des ambassadeurs, des sous-secrétaires d'État, des dignitaires de l'administration et de la nouvelle magistrature. — En un mot, c'est la franc-maçonnerie qui nous gouverne, et c'est dans ses loges que se triture la politique qui nous opprime. »

L'écrivain du *Figaro* conclut donc avec raison :

« Il faut le reconnaître, un gouvernement occulte pèse sur le pays, ayant pour agents dévoués la plupart des hommes qui occupent les positions officielles ; et cette franc-maçonnerie, que pendant si longtemps on n'a pas voulu prendre au sérieux, est aujourd'hui devenue la vraie souveraine de la France, à la faveur et sous le couvert de la République. »

» On n'arrive plus aux fonctions que par l'affiliation aux loges ; la direction de la politique est passée du gouvernement et des Chambres dans des conventicules secrets : tous les ressorts de la vie publique sont faussés, toutes les institutions minées, et la vieille religion nationale elle-même, qui a fait la patrie, est menacée par un culte grotesque et matérialiste dont le triomphe, s'il était possible, serait le deuil de la civilisation !

» Voilà le danger, qui nous presse et nous enveloppe. Comment s'étonner que le veilleur auguste du Vatican l'ait signalé du haut du phare qui éclaire le monde ? »

Le ministre de la guerre n'a pas encore ratifié les marchés passés, le 12 mars dernier, pour l'habillement et le grand équipement de l'armée.

On a constaté depuis lors que, parmi les cautions présentées, il en était quelques-unes qui n'offraient pas des garanties suffisantes ; l'un des adjudicataires avait même choisi pour caution une maison qui est en faillite. M. Casimir Périer a prescrit une enquête dont il attend les résultats avant de soumettre les marchés à la signature du ministre.

On assure que les instructions de M. Patenôtre consistent, en ce qui concerne l'Annam, à consentir à ce que le protectorat de la France sur cet empire ne soit établi que pour la forme.

En ce qui regarde la Chine, le chiffre de l'indemnité que M. Patenôtre doit demander en réparation du préjudice causé à la France par l'intervention des troupes régulières chinoises dans la guerre du Tonkin s'élève à 425 millions de francs.

Le gouvernement a dû se préoccuper de l'éventualité d'un refus de la Chine de payer cette indemnité, et, dans ce cas, il a l'intention de recourir à l'arbitrage d'une grande puissance.

On parle des États-Unis ou même de l'Angleterre comme puissance médiatrice.

AU TONKIN. — Un bataillon quitte Hanoi pour aller occuper Thai-Nguyen.

Il est probable que Tuyen-Quang sera également occupé.

On attend, par le prochain courrier, les propositions du général Millot pour la prise de Bac-Ninh. Le général en chef a déjà signalé par télégramme quelques officiers qui se sont particulièrement distingués, et parmi eux, son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Guerrier, qui va être promu prochainement colonel.

M. Puginier, évêque du Tonkin, dont le dévouement à la cause française a été apprécié par tous les officiers qui ont servi au Tonkin, a été proposé, par l'amiral Courbet et le général Millot, pour la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Sylvestre, directeur des affaires civiles au Tonkin, est proposé pour la croix d'officier.

mère était absente... Ils sont perdus !

Non !... plus prompt que la pensée, défilant l'imminence du péril, Armand s'élança... Il franchit l'escalier, qui derrière lui s'écroula... Vainement Balthazar a voulu le suivre... Contraint de reculer, il avisa un balcon... « Soulevez-moi, les amis !... » La hauteur de sa taille lui permit de l'atteindre. Il s'y hisse grâce à la vigueur de ses bras... C'est juste au-dessous de la fenêtre où reparait Armand, qui lui passe les deux enfants, qui le rejoint à son tour par un prodige réciproque de force et d'adresse. De même, ils redescendent du balcon tous les deux... tous les quatre... les pauvres petits sont sauvés !...

Cet acte de dévouement, d'héroïsme, s'est accompli en moins de temps qu'il ne nous en a fallu pour le raconter. Les parents arrivaient. Vous voyez d'ici la joie de la mère à qui ses chers trésors viennent d'être rendus... Le père est aux genoux d'Armand... Il lui baise les mains... Non-seulement il le remercie, mais il lui demande pardon. C'est l'ancien contre-maître, c'est Brochard.

— Et moi qui vous avais insulté !... moi qui vous haïssais !... Quelle vengeance ! Ah !... c'est à présent que vous m'avez vaincu !

Armand le relève et lui répond :

— Bien !... c'est bien, mon ami... tout est oublié... Apportez-moi demain des nouvelles de votre famille... Nous causerons.

Ces nouvelles furent des plus rassurantes... Les blondins en avaient été quittes pour quelques légères brûlures ; à peine la mère se ressentait-elle de l'ébranlement moral causé par une aussi terrible émotion. Le père se montrait encore tout confus, tout honteux, surtout de l'abandon dans lequel il semblait avoir oublié, la veille au soir, ses enfants... — Nous nous étions attardés à Paris, dit-il. Dame !... je suis encore sans place... il faut bien en chercher une... — J'y ai déjà songé pour vous, répondit Armand. Il y aura bientôt une vacance dans nos usines des Vosges... — Bientôt ? — Au printemps prochain... — Et cet hiver !

Dans cette exclamation, Brochard venait de trahir toutes sortes d'angoisses et de regrets. Déjà, peut-être, il était à bout de ressources.

Balthazar assistait à l'entretien. Une généreuse inspiration se devina dans ses yeux :

— Eh ! rendons-lui tout de suite son poste dont je suis indigne !... — Un regard du directeur l'arrêta.

— Je vous rappellerai ces jours-ci, dit-il à Brochard, je ne vous oublierai pas... Cette même pensée grandissait dans son esprit que ce serait peut-être une occasion d'accorder au nouveau contre-maître ses six mois de congé ;

L'EXÉCUTION DE CAMPI.

Campi, le mystérieux assassin de la rue du Regard, a été exécuté hier matin à Paris sur la place de la Roquette.

Malgré les précautions qui avaient été prises, le bruit de l'exécution s'était rapidement répandu dans la capitale, et la place de la Roquette, dès minuit, était littéralement envahie par une foule dans laquelle on retrouvait pêle-mêle toutes les classes de la société. Les arbres même étaient garnis de curieux qui espéraient échapper à la vigilance des agents et se trouver ainsi aux premières loges pour assister à l'exécution.

A minuit et demi, le chef de la police municipale donne l'ordre aux gardiens de la paix de refouler la foule. Seuls les représentants de la loi et les membres de la presse peuvent rester sur la place. Une bousculade se produit et un individu qui était monté sur une échelle est précipité par terre où il se fracture le crâne.

A une heure, on commence à monter la guillotine. Les charpentiers et les aides du bourreau se mettent lentement à l'œuvre. Les bras de la sinistre machine s'élèvent bientôt sur les dalles consacrées.

A l'aube, tous les préparatifs sont terminés.

M. Kuehn, chef de la sûreté, M. Baron, commissaire de police, M. Duquesne, directeur de la Roquette et le greffier de la Cour d'appel pénitent dans la prison et se rendent dans la cellule de Campi.

Le condamné dort profondément, on est obligé de le secouer pour le réveiller.

Le directeur de la prison annonce au condamné que son pourvoi en cassation a été rejeté et que son recours en grâce auprès du Président de la République a été repoussé. « Du courage, Campi », lui dit-il en terminant.

Le condamné ne répond pas et s'habille. On lui offre du vin et du tabac. Il accepte un peu de vin blanc.

Campi est ensuite conduit au greffe. Là, le bourreau procède à la toilette et au ligotage.

A l'extérieur, tout le monde est à son poste. Les gardes municipaux sont au premier rang et forment la baie de la porte de la Roquette à la guillotine.

Des gendarmes à cheval font face à la lunette. Il est grand jour.

Tout à coup, le commandement : Sabre en main ! retentit. C'est le signal lugubre. La porte de la Roquette s'ouvre, et laisse apparaître le criminel.

Le condamné a les épaules nues. Ses cheveux sont courts, et il est complètement rasé, ce qui le rend presque méconnaissable. Sa physionomie a conservé néanmoins une expression d'implacable énergie. Ses yeux s'attachent sur la bascule, puis cherchent le couteau. Il marche avec beaucoup d'assurance accompagné par l'aumônier, et jette un long regard sur la foule.

A quelques pas de la guillotine, le sinistre cortège s'arrête. L'aumônier de la Roquette, M. l'abbé Moreau, ne doit pas aller plus

l'ancien reprendrait l'intérim.

Un tout autre motif allait l'y décider. La baronne, en allant de Trouville à Biarritz, s'était arrêtée deux ou trois jours à Paris. Elle avait logé naturellement à l'hôtel Van Leys. Quelque scène analogue à celle dont le lecteur fut témoin s'était passée probablement entre elle et son mari. Le lendemain même de son départ, le vieillard eut une seconde attaque. Il s'en releva plus péniblement que de la première. Une faiblesse contre laquelle le courage de la vie ne réagissait plus, une secrète et douloureuse anxiété se devinaient en lui. Il avait peur de mourir.

Le médecin, très-inquiet lui-même, prit à part Raoul et Noémie.

— La santé du baron, leur dit-il, ne se rétablira que dans le calme le plus absolu, en dehors des affaires, à l'abri de toute émotion. Il faut qu'il parte, qu'il s'en aille passer tout cet hiver dans le Midi... Pau, Hyères, Cannes, Nice... Plutôt Nice, où l'existence est plus riante... le soleil !

Il ajouta :

— Ce voyage, mademoiselle, ce séjour ne vous fera pas moins de bien qu'à monsieur votre père... C'est à vous, c'est pour vous que je le lui ordonnerai... Autrement, il s'alarmerait. Témoinnez un vif désir qu'il vous y conduise, et sans retard... Il y a urgence !

La jeune fille n'eut garde de manquer à ces

loin. Il exhorte une dernière fois le condamné et lui demande s'il veut l'embrasser. « Si vous voulez », répond Campi ; et il l'embrasse.

A cet instant, les aides s'emparent de lui, le poussent sur la planche qui s'abaisse. Il est quatre heures trois quarts.

Le bourreau appuie sur le bouton, le couteau passe comme un éclair entre les deux montants de la machine, on entend le bruit sourd du couperet. La tête roule dans le bassin, le sang jaillit violemment à plusieurs mètres en avant. En moins d'un instant l'exécuteur pousse l'effrayant paquet qui s'agite dans le panier au couvercle entrouvert placé à droite de la guillotine.

Un mouvement d'horreur se produit. L'aide placé à côté de la lunette saisit dans la cuvette la tête et l'envoie rejoindre le trou décapité.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout est terminé.

L'abbé Moreau monte dans le fiacre n° 448 qui précède la voiture escortée des gendarmes qui va transporter au Champ-des-Navets, à Ivry, le corps de Campi.

M. Kuehn suit également en voiture le triste équipage.

La voiture verte à petite persiennes part vivement dans la direction du boulevard de l'Hôpital.

Pendant ce temps, la guillotine est rapidement démontée.

Des aides lavent les pavés ensanglantés et répandent de la sciure de bois.

Il est cinq heures. Tout est terminé.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Berlin, 29 avril. — La commission chargée d'examiner le projet concernant la prolongation de la durée de la loi contre les socialistes a adopté, par 13 voix contre 7, la motion de M. Windthorst tendant à supprimer l'article 9, en vertu duquel les réunions de socialistes peuvent être interdites à l'avance.

Au cours de la discussion, M. de Patkammer, ministre de l'intérieur, avait déclaré que la loi contre les socialistes contenait le minimum des pouvoirs dont le gouvernement avait besoin.

Le ministre avait ajouté que les gouvernements confédérés ne pouvaient adhérer à aucun amendement et que, si l'on adoptait les vues de M. Windthorst, on serait obligé, pour être logique, de rejeter l'ensemble de la loi.

LE VOYAGE

du prince héritier d'Autriche.

Le voyage du prince héritier d'Autriche à Constantinople est un fait destiné à avoir de graves conséquences. Le correspondant viennois de la *Voce della Verità*, ordinairement très-bien informé, écrit à ce sujet les lignes suivantes :

« L'archiduc Rodolphe n'a pu obtenir de

recommandations. Elle adorait son père autant qu'elle en était adorée, elle se refit tout à fait languissant, afin de le décider plus promptement au départ.

— Mais, avait-il objecté tout d'abord, mais lui allais beaucoup mieux depuis quelque temps... — Ce mieux ne s'est guère soutenu ! répondit-elle, je me sens oppressée... Je tousse... Un rien m'abat... Tenez ! l'autre soir encore, lorsque mon cousin nous a raconté cet incendie des Barraques, le danger couru par les deux pauvres petits, par M. Armand, avec quelle bravoure il les a sauvés... Rappelez-vous mon saisissement, ma pâleur... Je suffoquais... je me suis presque évanouie... — En effet, dit Raoul, nous l'avons remarqué tous les deux, mon oncle... — Et maintenant encore, reprit Noémie, rien qu'à ce souvenir, me voici de nouveau toute tremblante... Ah ! je le sens bien, le docteur a raison de vouloir m'envoyer à Nice... Un si beau voyage ! d'ailleurs, et j'en ai tant d'envie !

— Eh ! conclut le vieillard, ne soupçonnez même pas que ce fut pour lui-même, eh ! je ne dis pas non... Que ne ferais-je pour toi, ma chère enfant !

Quelques jours plus tard, le départ était résolu. Armand l'apprit de Raoul, qui lui dit :

— Nous manquons d'une personne sûre à qui confier ma cousine et mon oncle... Éloigné de

retarder, même d'un jour, son voyage en Orient, et M. Ritter von Klady, directeur des voyages de la Cour, a été contraint de précipiter ses préparatifs.

» C'est le lundi de Pâques, vers dix heures du soir, que le prince héritier et l'archiduc Stephanie, accompagnés d'une duchesse nombreuse, se rendirent à la gare de la Ostbahn où les attendait un train spécial. Un petit nombre de personnes seulement montèrent dans le train avec les jeunes voyageurs : la comtesse Thérèse von Palffy et la comtesse de Sylva-Taracca, dalmates de la suite de l'archiduchesse, avec le chef de la maison du prince, général André Ritter de Bomvon Palffy, le contre-amiral Ritter de Rodolphe, le chef de son état-major, M. Ritter von Blandy et quelques autres personnes.

» A l'heure où j'écris ces lignes, le jeune couple a choisi pour demeure une de ces villas enchantées situées sur la rive droite du Bosphore, non loin du Vildiz-Kiosk, résidence actuelle du sultan qui, s'il faut en croire les premières dépêches du ballon de Calice, a déployé tout l'éclat de la magnificence orientale pour recevoir ses augustes hôtes.

» L'importance exceptionnelle de ce voyage qui sert de pendant au voyage du prince impérial de Prusse, n'échappera à personne. La raison déterminante a été l'accueil reçu à Berlin par le grand-duc Michel de Russie, le but d'atténuer les conséquences du changement radical dans la politique du chancelier d'Allemagne à notre égard, changement qui a suivi de près la visite dont je viens de parler.

» Et cela est si vrai que l'ambassadeur de Russie près la Porte ottomane n'a pas cru convenable de se trouver à Constantinople durant le séjour de l'archiduc; M. de Nelidoff est parti peu de jours avant pour Jérusalem, afin d'y remplir un devoir pascal. Le prétexte, comme vous le voyez, est assez plausible; c'est dommage seulement qu'il soit si contraire aux règles élémentaires de la politesse diplomatique.

» Ajoutons que l'archiduc doit avoir une entrevue avec le prince Alexandre de Bulgarie, et qu'au retour, il doit s'arrêter à Belgrade. L'Europe orientale semble vouloir s'unir pour parer aux dangers d'une alliance trop étroite de l'Allemagne avec la Russie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 avril.

Jusqu'au moment de la réponse des primes, les cours n'ont pas cessé de progresser. On parle de rachats opérés à la hâte par des vendeurs, serrés de très-près par la spéculation à la hausse, et c'est ainsi qu'on explique l'amélioration nouvelle de la cote des rentes.

Ce jeu nous paraît dangereux, le mouvement étant beaucoup trop rapide. On a fait 78.02 sur le 3 0/0, sur l'amortissable 79.02. Le 4 1/2 reste à 108.35.

La réponse des primes s'est effectuée aux cours ci-après : 3 0/0 77.95; amortissable 78.95; 4 1/2 108.35.

Les transactions qui se sont produites sur nos fonds publics leur ont permis de demeurer en

avance sensible sur la clôture précédente.

Le marché des valeurs garde une animation de bon aloi sur quelques-unes. Le Crédit Foncier a de nouveau progressé à 1,323. Le moment est des plus favorables, nous engageons vivement les capitalistes à se hâter d'effectuer de suite leurs achats, ils ne regretteront pas d'avoir suivi notre conseil.

La tenue des Obligations Foncières 1883 est des plus satisfaisantes; chaque jour la hausse s'accroît, déjà l'on cote 350. C'est un prix encore bien bas, eu égard à l'excellence des valeurs.

La Foncière de France varie peu à 440. On trouve généralement sur la place que cette valeur mérita des prix plus en rapport avec la bonne situation de la Compagnie.

Le Crédit Général Français reste sans affaires à 200. Baisse à 332 sur le Mobilier; ces deux valeurs sont à vendre et à bref délai si l'on ne veut pas éprouver avant peu de mauvaises surprises.

Marché nul sur la Générale à 480. Ce n'est pas l'émission des 9,000 obligations du *Petit Journal* qui donnera des bénéfices assez importants pour remplir les caisses de la Société. La Société du *Petit Journal* n'a pas eu la main heureuse en choisissant une telle société pour son émission; elle aurait pu mieux s'adresser avec la Générale; on peut être certain que la souscription aura un insuccès complet.

Les bonnes tendances de l'action du Suez s'affirment à 2,097. On s'occupe beaucoup de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires qui est convoquée le 29 mai prochain.

Les chemins sont un peu plus animés. Le Lyon est à 1,260. L'Est cote 762. L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu hier sous la présidence de M. Bauda, a approuvé les comptes de l'exercice 1883 et fixé à 35 fr. 50 le dividende revenant à chaque action.

Chronique militaire.

Le *National* déplore la mise en quarantaine de l'armée au milieu de la population. Il redoute les conséquences de cet état de choses au point de vue de l'esprit militaire.

« Parisiens, mes amis, dit-il, revoyez-vous souvent le régiment qui passe? S'il passe encore, il ne passe guère. Nos casernes sont maintenant des cloîtres d'où les officiers ne sortent que pour s'habiller en civils, comme des moines qui ont leurs raisons de jeter momentanément le froc aux orties. On ne les voit presque plus à cheval, l'épée haute, à la tête de leurs soldats, superbes dans le bruit des fanfares, et suivis du beau régiment, mâle et joyeux, entourant le drapeau tricolore.

» C'est triste, le régiment qui ne passe plus, l'armée qu'on ne voit plus, le drapeau, que l'on arbore encore aux fenêtres, dans les jours de la fête nationale, mais que l'on n'admire plus à sa vraie place, au milieu de ses défenseurs. C'est triste pour tout le monde. Les soldats se sentent isolés au milieu de la population. Il n'ont plus au même degré la conscience d'être aimés et d'être utiles. L'esprit de corps diminue et le soldat qui s'en va, seul dans la foule, a l'air de s'excuser de porter l'uniforme. »

Le ministre de la guerre a décidé que les grandes manœuvres d'artillerie auraient lieu au camp de Châlons, dans les premiers jours du mois de juillet. Les 2^e et 6^e brigades d'artillerie, les batteries à cheval stationnées à Toul, à Lunéville et à Nancy pren-

droient part à ces manœuvres qui seront dirigées par M. le général de La Jaille.

Les généraux de division du comité d'artillerie et M. le général Lavocat, directeur au ministère de la guerre, y assisteront. Il est probable que M. le ministre de la guerre se rendra également au camp de Châlons et qu'il y fera un séjour de courte durée.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons annoncé pour aujourd'hui la liste des candidats qu'on présentera dimanche aux suffrages des électeurs dans un but vraiment patriotique. Nous devons ajourner cette publicité.

Ce soir sont convoqués au théâtre, en une réunion générale, les électeurs républicains, c'est-à-dire d'où seront exclus ceux qui ne le sont pas. Ce sera une réunion générale qui tiendra du général et du privé, cas tout-à-fait particulier qui n'a pas été prévu par la loi et a été inventé par le comité républicain de Saumur.

Laissons ces messieurs à leurs préoccupations. On ne dit pas qu'ils aient pu encore composer leur liste.

Dès aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que la liste de conciliation qui sera présentée aux électeurs réunit les sympathies de tous, sans distinction d'opinion, et que partout il lui est fait le meilleur accueil.

Dans toutes les communes, nous engageons vivement les conservateurs influents à ne pas se désintéresser de la lutte et à réunir avant les élections tous ceux qui peuvent les aider à obtenir le succès. Il faut surtout éviter qu'à la dernière heure il ne se produise une liste d'opposition.

LES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX.

A l'heure présente, plus de quatre cents sénateurs ou députés briguent le mandat de conseiller municipal.

C'est un grand honneur, sans doute, que ces messieurs font aux électeurs des communes.

Mais, pourtant, il nous semble qu'il n'y a pas un cumul de mandats plus blâmable que celui-là.

Pourquoi nomme-t-on des conseillers municipaux, si ce n'est pour s'occuper, dans la commune, des intérêts de la commune?

Or, un conseiller municipal qui est sénateur ou député est un conseiller qui ne siège jamais ou presque jamais.

Un pareil choix est donc absurde de la part des électeurs.

Du côté des sénateurs et des députés, c'est autre chose.

Il s'agit, pour eux, de multiplier la base de leur influence personnelle, de consolider leurs prétentions à la candidature législative, enfin de leur assurer la jouissance continue d'un siège de sénateur ou de député.

Cette raison est tellement forte que sénateurs et députés ne se contentent pas de briguer le mandat de conseiller municipal, et qu'ils font les plus grands efforts pour se faire nommer maires afin de bien établir que leur nom est un signe de ralliement, afin d'entraîner, par l'exemple d'une commune unanime, la majorité des autres communes de leur circonscription.

Ces maires-là administrent leur commune à une distance qui varie entre vingt et deux cents lieues; c'est-à-dire que les adjoints ont toute la charge, tandis que l'honneur en est à M. le sénateur ou député.

Pourquoi quatre cents communes se laissent-elles séduire ainsi par ces adroits législateurs qui brassent à Paris plus d'affaires que de lois?

Parce que le député ou sénateur comble de promesses la commune qui a le bonheur de le posséder; cette commune n'a qu'à demander pour obtenir toutes les fa-veurs.

Mensonges, la plupart du temps.

Injustice criante dans tous les cas.

Il y a trente-six mille communes en France.

Donc, si quatre cents sont privilégiées, c'est aux dépens des trente-cinq mille six cents autres, qui n'obtiendront jamais rien!

Effet bizarre, les communes disgraciées,

qui ne devraient pas voter pour le député ou sénateur qui se montre aussi partial, ces communes lui donnent souvent quand même leurs voix!

C'est l'éternelle fable des moutons de Par-norge.

Où le premier a sauté, les autres se précipitent.

La République de Gambetta et celle de Ferry se sont fabriquées ainsi.

Quand donc, électeurs, aurez-vous la volonté de redevenir indépendants et de réfléchir sérieusement avant de voter?

Pierre TREMBLAY.

Ces lignes à l'adresse de M. Bury, notre député, qui vient d'envoyer une véritable réclame électorale aux habitants de la commune de Distré.

Verrie.

MM. les républicains ne reculent devant aucun moyen pour amener le triomphe de leur noble cause.

Les manœuvres à la dernière heure sont devenues pour eux l'arme de choix dans le duel électoral.

Ainsi, dans la commune de Verrie, le verdict de la Cour d'Angers, au sujet du procès fait par M. Fernet, maire, à M. Ménard, devant avoir une très-grande influence sur les électeurs, MM. les républicains n'ont pas craint d'affirmer le triomphe de leurs arguments devant la Cour d'Angers, alors même que ce procès n'a pas encore été plaidé.

L'objet du procès étant la démolition d'un mur encore debout, suffira, nous l'espérons, à prouver la fausseté de pareilles manœuvres.

Sous le titre : UN EXEMPLE, on lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Il paraît que les électeurs de Sablé commencent à être effrayés du gaspillage auquel se livre leur remarquable maire, le célèbre docteur Legludic.

» On trouve qu'il est nécessaire, à Sablé comme à La Flèche, qu'il y ait plus de contrôle sur la gestion des finances de la ville.

» Depuis plusieurs jours, des réunions privées ont été tenues, et une liste, composée en dehors de tout esprit exclusif, a été soumise à l'adoption de nombreux électeurs représentant l'agriculture, le commerce, l'industrie et les divers corps d'état.

» Cette liste a de grandes chances de succès, puisqu'elle groupe, sans distinction et sans parti pris, tous les intérêts de la localité.

» Nous espérons que les électeurs de Sablé auront de nombreux imitateurs, car il est temps de veiller aux affaires sérieuses! »

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 133.

TEXTE. — M. Stéphane, par Alphonse Beral. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarlet. — L'association Wagnérienne de Bruxelles. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris en 1812, par Ed. Grégoir. — Concours de la ville de Montpellier. — Société Émile Pichoz. — Concert de l'Union internationale des compositeurs, par Gutello. — Revue des concerts, par C. Rhemour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Fantaisie mignonne pour le piano de W. Ber. — Musique d'orgue : *moderato*, de Wolckmann. — *Pleni sunt caeli*, de Palestrina. — *Prélude de Fischer*. — *Miau! Miau!* duo de M. Perthold.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Stéphane, de l'Opéra-Comique.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Brochard dans les Vosges... La situation, le rôle de la femme et le tien seraient des plus honorables... Votre petit capital s'en accroîtrait sensiblement... Faut-il ajouter que ce serait nous rendre service...

— A vous!... monsieur Armand, s'écria Balthazar, mais vous auriez dû commencer par là... C'était suffisant... J'accepte, et pour Rosette!...

Vers les premiers jours de novembre, on partit. A la gare, Armand prit congé du père et de sa fille, avec une réciprocité émoion. Leurs adieux furent touchants. Raoul les accompagnait jusqu'à Nice.

Il en revint au bout d'une quinzaine, après les avoir installés, disait-il, dans une délicieuse villa à mi-côte, boisée d'arbres toujours verts, en vue de la mer bleue, parmi les palmiers, les orangers et les roses.

— Notons, ajouta-t-il, des voisins qui semblent avoir été commandés tout exprès!... Un général américain, de l'âge environ de mon oncle, et sa jeune femme... Oh! toute jeune... l'âge de Noémie... C'est la plus charmante petite personne que j'aie jamais vue!

— Après ta fiancée, je suppose?... lui fit observer Armand.

— Oh!... conclut Raoul, celle qu'on doit épouser ne compte pas!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

dous, qui sait s'il ne sera pas en butte à de nouvelles persécutions, à quelque attentat? Souviens-toi du déraillement!... D'ailleurs, on abrégierait autrement ses jours... Le cocher qu'il emmène est dévoué, mais inotelligent... Joseph, le valet de chambre, a presque l'âge de son maître... Tous les serviteurs ont vieilli dans cette maison... La femme de charge n'est plus guère bonne qu'à faire le voyage de Sainte-Périne... Il nous faudrait un ménage alerte et vigilant... chez le mari, assez de vigueur, assez d'autorité pour défendre au besoin Noémie et son père...

Armand s'était déjà frappé le front.

— J'ai sous la main, dit-il, ce que tu souhaites...

Il venait de sonner pour qu'on appelât Balthazar.

Dès que fut entré le mari de Rosette, il lui expliqua ce qu'on espérait d'elle et de lui...

— Nous à Nice!... se récria-t-il tout d'abord...

— Oui!... n'en continua pas moins Armand.

Ta femme dirigerait tout, aurait l'œil à tout... Ses jolis yeux sont les meilleurs que je sache... En cas de péril, elle te le signalerait... A part ces occasions exceptionnelles, et qui peut-être même ne se présenteront pas, voilà les six mois de travail assurés d'avance...

Nice, comme professeur d'enseignement spécial, un de nos anciens camarades qui, sur ma recommandation, te mettrait tout à fait au courant... Ta place ici te sera réservée... Au retour, j'enverrai

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MÉHOUS, ancien notaire à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. LANGLOIS, ancien greffier de justice de paix à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (155)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A CÉDER

Immédiatement, PAR SUITE DE DÉCÈS, UN EXCELLENT ATELIER De Peintre-Vitrier, Avec Magasin de Papiers peints, Dans des conditions avantageuses. PAYS RICHE.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit notaire.

Etude de M^e DUPONT, notaire à Candé (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES Après le décès de M. TERRIEN, marchand de vins à Candé, Par le ministère dudit M^e DUPONT, le mercredi 7 mai 1884, à 9 heures du matin, et jours suivants.

Dix-sept hectolitres d'eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch, fine champagne en fûts, — 60 hectolitres de vins en fûts : — Bord-aux, Bourgueil 1870-1874, vins blancs d'Anjou et Vouvray 1881, muscadet et autres, — vins d'Anjou et Bordeaux en bouteilles, — 660 barriques, pipes, foudres et petits fûts vides, matériel, etc. Au comptant, avec 5 0/0. (323)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise. Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON COUTARD demande un employé comptable. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (335)

Etude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIERE APRES DÉCÈS.

Le DIMANCHE 4 mai 1884, à midi, le MARDI 6 mai et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin, au bourg de la Menitrie, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants, objets mobiliers et marchandises, dépendant de la succession de M. François RAMAILLÉ, marchand de vins, décédé le 29 mars.

ON VENDRA

Le Dimanche 4 mai : Lits garnis, armoires, buffets, tables, chaises, pendules, linge de toutes sortes, vaisselle, batterie de cuisine et autres ustensiles de ménage, blé, orge, sacs, bascule et autres menus objets;

Et le mardi 6 mai et jours suivants :

Environ 140 hectolitres de vin blanc et rouge et 20 hectolitres d'eau-de-vie ; Rhum, cassis, kirsch, byrrh et vermouth en cercles ; 350 litres de liqueurs diverses, 200 litres de vin et malaga, frontignan et madère, bières et sirops ; Foudres et une quantité considérable de fûts vides de toute contenance ; Bouteilles vides et 150 siphons d'eau de seltz ; Casiers, chantiers, paniers, planches à bouteilles, poulains, bouchons et bois de chauffage ; Trois chevaux, trois charrettes, un charriot, un camion, une carriole, harnais et une petite quantité de fourrages, charriots et fumiers ; Et une grande quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT Ou pour la Saint-Jean MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40, Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A L'ABEILLE

Modes et Mercerie J. PÉRARE Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour conciergerie. S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HAU, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS 49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments. — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS : 4 Accords par an 9 fr. 6 Accords par an 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 30.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

GRANDS MAGASINS

DE L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE BEVIENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 65	77 95	Est	757 50	760 »	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 50	517 40
3 % amortissable	78 57	78 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1260 »	1257 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 »	509 75	Est	356 »	356 »
3 % (nouveau)	78 57	78 90	Midi	1177 50	1180 »	— 1865, 4 %	515 »	516 »	Midi	363 »	365 50
4 1/2 %	106 »	106 15	Nord	1712 50	1715 »	— 1869, 3 %	403 50	402 50	Nord	368 25	368 »
4 1/2 % (nouveau)	106 25	106 35	Orléans	1286 25	1295 »	— 1871, 3 %	393 »	393 50	Orléans	368 »	368 »
Obligations du Trésor	309 »	305 »	Ouest	801 25	802 50	— 1875, 4 %	512 »	510 »	Ouest	363 »	366 »
Banque de France	4960 »	4980 »	Compagnie parisienne du Gaz.	1450 »	1450 »	— 1876, 4 %	512 »	511 »	Paris-Lyon-Méditerranée	375 »	374 »
Obligations du Trésor	480 »	483 75	Canal de Suez	2080 »	2092 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	517 50	515 50	Paris-Bourbonnais	365 »	366 »
Société Générale	943 75	945 »	C. gén. Transatlantique	487 50	488 75	Obligations communales 1879.	445 »	445 »	Paris-Bourbonnais	365 »	366 »
Comptoir d'escompte	581 25	583 »				Obligat. foncières 1879 3 %	451 »	449 »	Canal de Suez	562 50	562 50
Crédit Lyonnais	1315 »	1320 »				Obligat. foncières 1883 3 %	343 »	349 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	335 »	332 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'été modifié depuis le 7 avril 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR							
Heures	Service	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.		Saumur. (départ)	6 05	7 45	9 »	1 15	3 50	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
6 —	55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8 »	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 40	8 46	»
8 —	25 — matin, omnibus-mixte.		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 16	9 28	1 46	4 42	8 24	Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
10 —	36 — soir, omnibus.															
3 —	21 — omnibus.															
9 —	37 — express.															
12 —	48 — soir, omnibus-mixte.															
4 —	44 — omnibus (s'ar. à Tours)															
7 —	4 — omnibus (s'ar. à Tours)															
10 —	24 — express-poste.															
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-d - ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.